

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016

ETAIENT PRESENTS : CETTIER Patrick, DESESTRET Mireille, PASSAS Jean-Claude, BLANC David, NURY Yvan, BILLON Pascale, BUTAUD Josette, CHAPOUTIER Nicolas, DESBOS Marie-Chantal, ENGELVIN Danielle, LASANCE Marion, LUBAC Jean-François, MARTIN Laurence

ABSENTS EXCUSES : BALTHAZARD Isabelle, PEYROT Alain

Le PV du 25 août 2016 est adopté à l'unanimité.

Accord du conseil pour rajouter la délibération sur le périmètre de la Communauté de communes et sur un avenant à un bail.

Avenant au bail du log. n° 1 à la Maison Daru

Un locataire du logement n° 1 de la Maison Daru est parti. Le titulaire sera modifié sur le bail par un avenant. Accord du conseil.

Assainissement collectif au Bois du Poulynx et aux Poulynx

Pour percevoir la subvention de l'Agence de l'Eau, il est nécessaire de fixer la redevance d'assainissement collectif. Il est décidé de fixer le même tarif que pour Lubac et la Tuilière, soit une partie fixe de 75 € et une partie calculée sur la consommation d'eau facturée à 0.70 € le m³. Il est précisé que ces travaux seront réalisés selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Pour assurer la mission d'assistance générale à caractère administratif, financier et technique, le S.D.E.A. sollicite une rémunération de 17 115.00 € H.T. soit 20 538.00 € T.T.C. Le Maire est autorisé à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le S.D.E.A.

Acquisition terrain Poncet/Couix

Le bureau d'études DMN de Tournon a procédé au bornage des terrains que M. et Mme COUX et la famille PONCET ont accepté de vendre à la commune : une partie des parcelles ZD 17 (338 m²), 18 (23 m²) et 122 (64 m²) et les parcelles ZD 19 (200 m²), 20 (80 m²), 21 (20 m²) et 120 (250 m²). Un bail emphytéotique sera signé avec Ardèche Habitat pour ces parcelles. La commune a également acheté une partie de la parcelle ZD 61 (800 m²). Le montant global d'acquisition de ces terrains est de 135 000 €. Le maire est autorisé à signer les documents d'arpentage.

Convention avec St Barthélemy le Plain pour la participation aux frais scolaires

Un enfant de la commune de Saint-Barthélemy-le-Plain a été scolarisé en 2015-2016 à Lempis et il convient de passer une convention avec cette commune pour la participation des communes de résidence aux frais scolaires. La participation s'élève à 578.42 €. Accord du conseil.

Adhésion au service d'instruction des autorisations d'urbanisme

Une convention sera signée pour l'adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme géré par Hermitage-Tournonais Communauté de Communes à compter du 1/01/2017, la Direction Départementale des Territoires instruisant gratuitement les dossiers que jusqu'au 31/12/2016.

Les tarifs facturés aux communes sont les suivants :

- 180 € pour un permis de construire
- 130 € pour une déclaration préalable
- 220 € pour un permis d'aménager

- 20 € pour un certificat d'urbanisme d'information
- 70 € pour un certificat d'urbanisme opérationnel

Convention pour le transport des élèves à l'Espace aquatique Linaë

Les élèves du CP au CE1 devraient aller à l'Espace aquatique Linaë du 3 avril au 30 juin 2017. Le conseil donne son accord pour la signature de la convention pour le transport. La commune choisit le transporteur, règle directement les factures. Hermitage-Tournonais Communauté de communes rembourse la commune à la fin de chaque trimestre.

Périmètre d'un nouvel EPCI suite à la fusion de HTCC avec CCPSF

Le conseil donne un avis favorable concernant le périmètre définitif de l'EPCI issu de la fusion entre HTCC, la Communauté de communes du Pays de l'Herbasse et la Communauté de communes Pays de Saint-Félicien au 1^{er} janvier 2017 et se prononce favorablement à la transformation en communauté d'agglomération.

Divers

Monsieur le Maire présente aux conseillers les différents documents d'HTCC à porter à connaissance.

Une réunion publique sur le PPRi aura lieu le 17 octobre à 18h30 en mairie.